

Police Municipale

N° AR22000309

GP

Abrogation de l'AR18000349

ARRETE PERMANENT

Règlementation de la vitesse
De la D934

Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212.1 et suivants ;

VU l'article R.417.10 du Code de la Route et ses décrets subséquents ;

VU l'arrêté AR18000349 en date du 4 juillet 2018 certifié le 4 juillet 2018 ;

CONSIDERANT la règlementation de la vitesse sur une partie de la D934

CONSIDERANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité et la commodité des usagers ;

A R R E T E

ARTICLE 1 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° AR18000349.

ARTICLE 2 – A compter de la date exécutoire du présent arrêté, la vitesse sera limitée à 70 km/h sur la départementale 934 dans la partie comprise entre le mur anti-bruit et le rond-point avenue Raymond Poincaré.

ARTICLE 3 – La signalisation conforme au code de la route sera mise en place par les services municipaux.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – M. Le Commissaire de Police, le Directeur Général des Service de la Mairie, le Responsable de la Police Municipale et tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 – Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A M. le représentant de l'Etat dans l'arrondissement TORCY,
- A M. le Préfet de Seine et Marne,
- Aux services de Police concernés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le sept juin deux mille vingt-deux

Certifié exécutoire à la suite de sa transmission
en Sous-Préfecture le : 09/06/2022
A son affichage le : 09/06/2022
Lagny-sur-Marne le : 09/06/2022

Pour extrait conforme

Le Maire de Lagny-sur-Marne



Jean Paul MICHEL

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20220607-AR22000309-AR
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 09/06/2022